YORYX® TRUST SASU

Formulaire de demande de révocation

YT-FORM-REVOCATION

OID : 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.3

Version 0.1

5 septembre 2026

Projet — en préparation de la déclaration préalable

Diffusion publique

Identification du document

Champ	Valeur
Titre du document	Formulaire de demande de révocation
Identifiant du document	YT-FORM-REVOCATION
Identifiant d'objet (OID)	1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.3
Version	0.1
Date de version	2026-09-05
Statut	Projet — en préparation de la déclaration préalable
Classification	Diffusion publique
Éditeur	YORYX® TRUST SASU

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Nature de la modification
0.1	2026-09-05	YORYX® TRUST SASU	Version initiale (projet)

Table des matières

1. Objet du formulaire, urgence et canaux....4
 1.1. Identification du prestataire et du formulaire....4
 1.2. Mode d’emploi....4
2. Statut réglementaire, canaux et délais....5
 2.1. Canaux et délais....5
3. Qualité et identité du demandeur de la révocation....6
 3.1. Identité du demandeur....6
4. Identification du certificat à révoquer....7
5. Cause de la révocation....8
 5.1. Caractère urgent....8
 5.2. Précisions apportées par le demandeur....9
6. Conséquences de la révocation....10
7. Protection des données à caractère personnel....11
8. Date, lieu et signature....12
9. Documents applicables et réclamations....13

1. Objet du formulaire, urgence et canaux

Le présent formulaire est celui par lequel la révocation d'un certificat délivré par le prestataire est demandée. La révocation met fin, de manière définitive et irréversible, à la validité du certificat : à compter de sa prise d'effet, aucune signature ni aucun cachet ne peut plus être produit au moyen du certificat, et l'information d'état publiée le signale à tout utilisateur de certificat.

> **Ne pas attendre pour demander une révocation —** La révocation est demandée sans délai, dès la connaissance de la cause de révocation. Un doute sur une compromission suffit : en cas de doute, la révocation est prononcée. Le renseignement complet du présent formulaire n'est pas une condition de recevabilité d'une demande urgente ; la demande est formulée immédiatement par l'un des canaux ci-dessous et régularisée ensuite.

1.1. Identification du prestataire et du formulaire

Identification du prestataire et du présent formulaire

Élément	Valeur
Prestataire de services de confiance	YORYX TRUST SASU, société par actions simplifiée à associé unique (SASU)
Immatriculation	RC Marrakech n° 184667 — ICE 004013324000019
Siège social	57, rue Mauritania, BP 2609, Guéliz, 40000 Marrakech, Maroc
Adresse électronique	trust@yoryx.com
Formulaire	YT-FORM-REVOCATION — Formulaire de demande de révocation
Identifiant d'objet du formulaire	1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.3
Version et date	0.1 — 2026-09-05
Diffusion	Diffusion publique

Le jeton [PEN] désigne le numéro d'entreprise privée (Private Enterprise Number) attribué à YORYX TRUST SASU par l'IANA : [À COMPLÉTER — PEN]. YORYX® — marque utilisée sous licence.

1.2. Mode d'emploi

> **Comment renseigner ce formulaire —** Chaque ligne porte un intitulé de champ et une case laissée vide. Les cases sont renseignées par le demandeur, à l'encre ou en ligne ; aucune valeur d'exemple ne figure dans le formulaire publié. Un champ sans objet est barré plutôt que laissé vide, afin qu'une omission se distingue d'un refus de renseigner. Toute rature est paraphée.

2. Statut réglementaire, canaux et délais

L’article 35 de la loi n° 43-20 impose à toute personne qui se propose de fournir des services de confiance autres que qualifiés de se déclarer au préalable auprès de l’autorité nationale ; son article 32 réserve aux seuls prestataires agréés la fourniture des services de confiance qualifiés.

YORYX TRUST prépare sa déclaration et sa demande d’agrément auprès de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d’Information (DGSSI) au titre de la loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques. À ce jour, YORYX TRUST n’est ni déclaré ni agréé.

Le présent formulaire est publié dans le registre de publication du site institutionnel de YORYX TRUST au titre de la préparation de cette déclaration. Il décrit les informations que l’autorité d’enregistrement recueille ; il ne vaut ni offre de service, ni engagement de délivrance.

2.1. Canaux et délais

Canaux de demande, disponibilité et délais opposables

Élément	Valeur
Canaux de demande	L’espace du titulaire sur la plateforme ; l’adresse électronique trust@yoryx.com ; un courrier adressé au siège social indiqué ci-dessus.
Disponibilité des canaux	24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Délai de formulation par le demandeur	sans délai, dès la connaissance de la cause de révocation
Délai maximal de traitement par le prestataire	24 heures
Délai maximal de publication de l’information d’état	24 heures
Frais	La révocation d’un certificat est sans frais, quelle qu’en soit la cause.

Une demande présentée par un canal ne permettant pas l’authentification immédiate est recevable lorsqu’elle émane manifestement d’une personne habilitée et que l’urgence le justifie ; elle est alors traitée sans délai et la vérification de l’origine est menée en parallèle, le doute profitant à la sécurité du titulaire.

La suspension des certificats n’est pas proposée. Sans objet : la suspension des certificats n’est pas proposée. Une demande motivée par une suspicion de compromission est traitée comme une demande de révocation.

3. Qualité et identité du demandeur de la révocation

L’origine de la demande est authentifiée avant tout traitement. Le demandeur indique à quel titre il agit ; une seule case est cochée.

Qualité du demandeur

Case à cocher	Option	Portée
	Titulaire du certificat, personne physique	Le titulaire agit pour son propre compte.
	Représentant légal de la personne morale titulaire	Pour un certificat de cachet électronique.
	Mandataire habilité par écrit par le titulaire ou par son représentant légal	La référence du mandat est portée ci-dessous.
	Mandataire de certification de l’entité de rattachement	Pour un certificat de signature délivré à une personne rattachée à cette entité.
	Personne autorisée au sens du chapitre 1.2.2 de la politique applicable	Notamment un ayant droit justifiant de sa qualité.
	Autorité d’enregistrement, ou prestataire agissant de sa propre initiative	Lorsqu’une cause de révocation est constatée par le prestataire.
	Autorité nationale ou autorité judiciaire	Dans l’exercice de leurs attributions.

3.1. Identité du demandeur

Identité et coordonnées du demandeur

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Nom	
Prénom(s)	
Qualité invoquée, en une ligne	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone joignable immédiatement	
Référence du mandat ou de l’acte justifiant la qualité, le cas échéant	

Lorsque le demandeur n’est pas le titulaire, il produit la pièce établissant sa qualité. Le titulaire est en tout état de cause informé de la suite donnée à la demande.

4. Identification du certificat à révoquer

Le certificat est identifié aussi précisément que possible. Un seul des identifiants ci-dessous suffit à l'identifier ; les autres champs accélèrent le traitement et sont renseignés lorsqu'ils sont connus.

Éléments d'identification du certificat

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Numéro de série du certificat	
Nom distinctif porté par le certificat	
Autorité de certification émettrice	
Identifiant de politique (OID) porté par le certificat	
Date de délivrance	
Date de fin de validité	
Identifiant du compte ou du dossier sur la plateforme	

Type de certificat concerné

Case à cocher	Option	Portée
	Certificat de signature électronique, personne physique	Politique applicable : YT-PC-SIGN (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.1).
	Certificat de cachet électronique, personne morale	Politique applicable : YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2).

5. Cause de la révocation

La cause invoquée est rattachée à l'une des causes énumérées par la politique de certification applicable. Une seule case est cochée ; les précisions utiles sont portées dans la rubrique libre qui suit.

Causes de révocation prévues par la politique de certification applicable

Case à cocher	Cause
	compromission, suspicion de compromission, perte ou vol des données de création de signature ou de cachet du titulaire
	inexactitude ou changement d'une information portée dans le certificat
	cessation de la relation entre le titulaire et le prestataire, ou fin du mandat du représentant
	non-respect par le titulaire de ses obligations telles qu'elles résultent de la politique et des conditions générales d'utilisation
	compromission ou suspicion de compromission de la clé privée de l'autorité de certification émettrice
	décision de l'autorité nationale ou décision de justice
	cessation d'activité du prestataire sans reprise par un autre prestataire

Une compromission d'un facteur d'authentification, ou d'un moyen d'authentification des systèmes de la personne morale, n'est pas à elle seule une cause de révocation du certificat : elle entraîne la révocation de ce facteur et un nouvel enrôlement, les données de création demeurant dans le module cryptographique matériel. Elle devient une cause de révocation dès lors qu'elle laisse craindre qu'une opération ait pu être produite sans l'accord du titulaire.

5.1. Caractère urgent

Caractère de la demande

Case à cocher	Option	Portée
	Demande urgente	Compromission, suspicion de compromission, perte ou vol : la révocation est prononcée sans attendre l'issue de l'analyse.
	Demande ordinaire	Fin de la relation, changement d'une information, fin de mandat : la demande est traitée dans le délai maximal de 24 heures.

5.2. Précisions apportées par le demandeur

Circonstances de la demande

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Date et heure auxquelles la cause a été connue	
Description des circonstances, en quelques lignes	
Autres certificats susceptibles d’être concernés	

6. Conséquences de la révocation

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conséquences suivantes, énoncées au chapitre 3.9 de la politique de certification applicable et reprises dans les conditions générales d’utilisation.

1. La révocation est définitive et irréversible : un certificat révoqué n’est jamais rétabli, et une demande présentée par erreur n’est pas annulée.
2. L’information d’état est diffusée par la liste de révocation et par le service d’information en ligne dans un délai maximal de 24 heures.
3. Les opérations produites avant la prise d’effet de la révocation ne sont pas effacées : les éléments permettant de les vérifier demeurent conservés pendant 7 ans.
4. L’obtention d’un nouveau certificat suppose une nouvelle demande, instruite selon la procédure d’enregistrement initial, y compris la production des pièces d’identité et le contrôle correspondant.
5. La révocation est sans frais, quelle qu’en soit la cause.

7. Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies au moyen du présent formulaire sont nécessaires à l’enregistrement du demandeur, à la vérification de son identité et, le cas échéant, à la délivrance et à la gestion du certificat. Elles sont traitées conformément à la Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel, sous le contrôle de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP).

Le prestataire met en œuvre les dispositions et moyens permettant à un utilisateur justifiant de son identité d’exercer son droit d’accès à ses données personnelles, son droit de rectification et son droit d’opposition, conformément à la législation en vigueur.

Les données relatives à la fourniture du service, y compris le dossier d’enregistrement, sont conservées pendant 7 ans à compter de l’expiration du certificat auquel elles se rapportent. À l’issue de la période de conservation, les données archivées sont supprimées ou détruites de manière irréversible, et l’opération est journalisée.

Les traitements de données à caractère personnel liés à la vérification d’identité font l’objet des formalités prévues par la loi n° 09-08 auprès de la CNDP, selon le régime que celle-ci retient pour ces traitements.

Le détail des traitements, des destinataires et des modalités d’exercice des droits figure dans YT-CGU-PP (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.1). Une réclamation relative au traitement des données est traitée selon YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2).

Lorsque la demande porte sur un certificat de cachet électronique, les modalités figurent dans YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2).

8. Date, lieu et signature

Le demandeur date et signe ci-dessous. Une signature manuscrite et une signature électronique du présent formulaire ont la même valeur ; lorsque le formulaire est renseigné en ligne, l'acceptation recueillie par la plateforme est horodatée et versée au dossier d'enregistrement.

Signature du demandeur de la révocation

Fait à	Le	Signature

Le demandeur signe en la qualité déclarée au chapitre 2. Aucun représentant du prestataire ne contresigne le présent formulaire.

Le cadre ci-dessous est réservé à l'autorité d'enregistrement. Il est renseigné par la fonction qui a conduit le contrôle : aucune personne n'y est désignée nominativement dans le formulaire publié, et la fonction déclarée engage le prestataire.

Cadre réservé à l'autorité d'enregistrement

Champ	Valeur renseignée par l'autorité d'enregistrement
Fonction ayant procédé au contrôle d'identité	
Mode de vérification retenu (présence physique ou modalité admise par le référentiel)	
Nature des pièces contrôlées	
Date et heure du contrôle	
Référence du dossier d'enregistrement	
Décision (dossier accepté ou rejeté) et motif en cas de rejet	
Visa de la fonction ayant clos le dossier	

Le dossier d'enregistrement ainsi constitué est conservé pendant 7 ans conformément à l'article 18 du décret n° 2-22-687, et sert de preuve de la vérification d'identité.

9. Documents applicables et réclamations

Les documents suivants sont publiés dans le registre de publication du site institutionnel de YORYX TRUST, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans contrôle d’accès ni frais.

- YT-PC-SIGN (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.1)
- YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2)
- YT-CGU-PP (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.1)
- YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2)
- YT-PDS-CERT (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.3.1)
- YT-DPC (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.2)
- YT-GUIDE-USE (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.6.3)
- YT-PRICING (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.1)
- YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2)

Une réclamation relative au présent formulaire ou à son traitement est adressée à trust@yoryx.com ou, par courrier, au siège social indiqué ci-dessus. Sa réception est accusée dans un délai de 5 jours ouvrés et une réponse motivée est apportée dans un délai de 30 jours calendaires, selon YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2).